## SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Gabon-Égalité: les chefs de juridictions s'imprègnent des innovations de la législation

Frédéric Serge LONG Libreville/Gabon

■ N vue de vulgariser les d lois adoptées dans le **⊿**cadre du programme gouvernemental Gabon-Égalité, les chefs de juridictions se mettent à jour. Pour cela, un séminaire de formation des formateurs s'est ouvert hier à l'École nationale de la magistrature, à la faveur d'une cérémonie présidée par Erlyne Antonela Ndembet-Damas, ministre de la Justice, garde des Sceaux et chargée des droits de l'Homme.

Stratégie multidimensionnelle, le programme Gabon-Égalité comporte diverses mesures innovantes et progressistes qui vont permettre, une fois appliquées, d'établir une égalité réelle de tous les citoyens

dans notre pays. Du fait de nous est apparu primordial et sa pertinence, il contient un ensemble de propositions et d'actions à réaliser en vue de la concrétisation de l'ambition de faire de l'égalité des droits prévus dans la Constitution.

"Pour y parvenir, a dit la ministre de la Justice, il était nécessaire d'inscrire ces changements et ces réformes dans notre législation. Ainsi, le 6 septembre 2021, le président de la République, chef de l'État a promulgué trois nouvelles lois à savoir, la loi n° 004/2 021 portant modification de certaines dispositions du Code civil, la loi n° 005/2 021 portant modification de certaines dispositions du Code pénal et la loi n° 006 portant élimination des violences faites aux femmes." Et Erlyne Antonela Ndembet-Damas de poursuivre : "Il

nécessaire d'organiser le présent séminaire de formation, afin que vous soyez édifiés sur les innovations et les changements apportés dans notre législation, mais aussi pour qu'ensemble vous exploriez les implications que ces modifications vous imposent dans le traitement des affaires qui vous sont soumises au quotidien", a-t-elle ajouté à l'endroit des séminaristes.

Notons que le séminaire qui prend fin vendredi prochain avec la remise du rapport final au ministre de la Justice, voit la présence d'un psychopédagogue, d'avocats et de magistrats.



La ministre de la Justice Erlyne Antonela Ndembet Damas lors de la cérémonie d'ouverture.

## Transport interurbain: les transporteurs déposent un préavis de grève

Le clin d'œil de

lybek



**AEE** Libreville/Gabon

ES transporteurs interurbains affiliés ✓au Syndicat libre des transporteurs du Gabon (Syltteg), réunis en assemblée générale hier à Bessieux, ont brandi la menace d'une grève illimitée. Ainsi, ont-ils procédé, séance tenante, au dépôt d'un préavis au ministère des Transports pour dénoncer l'acharnement dont ils se disent victimes de la part du Copil (Comité de pilotage du plan de veille et de riposte contre le coronavirus au Gabon). En ce qui concerne le contrôle des mesures sanitaires contre le Covid-19.

Pour le président du Syltteg, Robert Menie, les transporteurs interurbains ne comprennent pas que, pendant qu'ils sont engagés dans le combat de lutte contre le Covid, avec l'obligation pour ces derniers de



Le président du Syltteg et quelques membres du syndicat, lors de la declaration, hier.

se conformer aux règles édictées par le gouvernement, certains agents du Copil n'hésitent pas, à chaque contrôle inopiné, à leur infliger des amendes arbitraires et abusives, allant de 500 000 à 5 millions de francs. "Et ce, malgré la présence sur les lieux des dispositifs sécuritaires et du respect des mesures barrières", avance le président du Syltteg. L'organisation syndicale interpelle le gouvernement sur "cet acharnement dont sont

victimes les transporteurs qui peinent de plus en plus à s'en sortir". Aussi, Jean-Robert Menie propose-t-il, par la même occasion, la suppression des laissezpasser pour les transporteurs interurbains, le retour au nombre conventionnel des passagers sous présentation des tests Covid-19 ou du carnet de vaccination, et la présence d'un check-point Copil dans les grandes agences.